

Le budget d'assistance personnelle

En Flandres

De quoi s'agit-il?

Le '*persoonlijke-assistentiebudget*' (PAB équivalent du BAP) est un budget qui est reconnu à la personne en situation de handicap. Il permet au détenteur de ce budget d'engager un ou plusieurs assistants pour l'aider dans ses occupations quotidiennes.

Quel est le groupe cible?

Les personnes atteintes d'un handicap sévère, âgées de moins de 65 ans, qui, au jour le jour, nécessitent une assistance quotidienne.

Qui l'octroie?

Le *Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap* (VAPH). (l'Agence flamande pour les personnes handicapées)

Plus d'informations?

Renseignez-vous auprès du ***Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap***

PAB-Cel

Sterrenkundelaan 30

1210 Brussel

Tel.: 02/225.85.26 (uniquement en matinée)

Fax: 02/225.84.05

pab@vaph.be

informatie@vaph.be

www.vaph.be

PROVINCIALE AFDELING ANTWERPEN

Potvlietlaan 5

2600 BERCHEM

Tel.: 03/270.34.40 (uniquement en matinée)

Fax: 03/270.34.41

Antwerpen@vaph.be

PROVINCIALE AFDELING LIMBURG

Ilgatlaan 7

3500 HASSELT

Tel.: 011/27.43.54 (uniquement en matinée)

Fax: 011/28.51.09

Hasselt@vaph.be

PROVINCIALE AFDELING OOST-VLAANDEREN

Kortrijksesteenweg 788
9000 GENT
Tel.: 09/269.23.11 (uniquement en matinée)
Fax: 09/269.23.39
Gent@vaph.be

PROVINCIALE AFDELING WEST-VLAANDEREN
Magdalenastraat 20
8200 BRUGGE
Tel.: 050/40 67 11 (uniquement en matinée)
Fax: 050/39.36.80
Brugge@vaph.be

PROVINCIALE AFDELING VLAAMS-BRABANT
Diestsestraat 6/57
3000 LEUVEN
Tel.: 016/31.12.11 (uniquement en matinée)
Fax: 016/31.12.29
Leuven@vaph.be

En Wallonie

De quoi s'agit-il?

Le Budget d'Assistance Personnelle est un budget qui offre à la personne en situation de handicap la possibilité:

- de mener une vie aussi normale que possible dans son cadre de vie,
- d'organiser sa vie quotidienne plus facilement,
- de faciliter son intégration sociale, familiale et professionnelle

La personne en situation de handicap choisit ses assistants mais ne les paie pas elle-même. Les assistants sont payés pour leurs services (services qui sont reconnus par les pouvoirs publics, les A.L.E., les entreprises auprès desquelles les chèques services peuvent être utilisés, les agences d'intérim,...).

Les assistants personnels aident les personnes en situation de handicap dans leurs activités quotidiennes, le ménage, les activités de loisir,...

Quel est le groupe cible?

Les personnes présentant une maladie évolutive sont prioritaires, C'est-à-dire:

- Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA),
- sclérose latérale primitive (SLP),
- atrophie spino musculaire progressive,
- dégénérescence cortico-basale,
- atrophie multisystème (MSA),
- paralysie supranucléaire progressive (PSP).

S'il reste des crédits disponibles, une seconde priorité peut être octroyée aux personnes présentant une limitation importante de leur autonomie et dont la famille ou l'entourage n'est pas en mesure de lui offrir une assistance stable et permanente.

Les conditions de limitation d'autonomie sont remplies lorsque la personne peut fournir un document attestant qu'elle bénéficie d'une allocation d'intégration de catégorie 4 (15 ou 16 points) ou catégorie 5 (17 ou 18 points) ou qu'elle répond aux critères médicaux pour bénéficier de l'allocation d'une telle catégorie.

Qui l'octroie?

L'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

Plus d'informations?

Renseignez-vous auprès du bureau régional de l'**Agence Wallonne pour l'intégration des Personnes Handicapées**.

www.awiph.be

Bureau de Charleroi
Rue de la Rivelaine, 11
6061 Charleroi
Tél. : 071/20.49.50
Fax : 071/20.49.53
brcharleroi@awiph.be

Bureau de Dinant
Rue Léopold, 3 - 1er étage
5500 Dinant
Tél. : 082/21.33.11
Fax : 082/21.33.15
brdinant@awiph.be

Bureau de Libramont
Rue du Village, 5
6800 Libramont
Tél. : 061/23.03.60
Fax : 061/23.03.76
brlibramont@awiph.be

Bureau de Liège
Rue du Vertbois, 23-25
4000 Liège
Tél. : 04/221.69.11
Fax : 04/221.69.90
brliège@awiph.be

Bureau de Mons
Boulevard Gendebien, 3
7000 Mons
Tél. : 065/32.86.11
Fax : 065/35.27.34
brmons@awiph.be

Bureau de Namur
Place Joséphine Charlotte, 8
5100 Jambes
Tél. : 081/33.19.11
Fax : 081/30.88.20
brnamur@awiph.be

Bureau d'Ottignies
Espace Coeur de Ville 1 – 3è étage
1340 OTTIGNIES
Tél. : 010/23.05.60
Fax : 010/23.05.80
brwavre@awiph.be

ou auprès de conseillers au **Numéro vert gratuit:**
Tél.: 0800/160.61
Fax: 0800/160.62
nvert@awiph.be